Tarification Particuliers au 1er juillet 2015

Conditions générales applicables aux principales opérations des particuliers



Le présent document vous indique les prix en euros de nos principaux services.

Ces tarifs sont exprimés TTC.
Ils annulent et remplacent à compter du 1[er] juillet 2015 les précédentes conditions générales.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Les modifications n'entrant pas dans le champ d'application de la convention de compte courant seront portées à la connaissance de la clientèle au moyen de nouvelles plaquettes mises à disposition dans les guichets de la banque ou par tout autre moyen.

Sommaire



Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services, hors promotions ou tarifs spécifiques à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) **(Ma banque en ligne)**	gratuit hors coûts du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS **(HSBC Alertes)**	2,10 € par mois, permettant de recevoir 6 alertes par mois soit pour information 25,20 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat **(Carte Visa Classic)**	42 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé **(Carte Visa Classic)**	45 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique **(Carte Visa Electron)**	33 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas de retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	gratuit pour les cartes Visa premier, Visa Infinite et Gold MasterCard ou cartes incluses dans les conventions. 1 € par retrait à partir du 5ème retrait par mois (Carte Visa Electron, Visa Plus et Visa Classic hors convention)
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	4 € par virement en agence gratuit par Internet
Paiement d'un prélèvement SEPA	gratuit frais de mise en place d'un mandat de prélèvement gratuit frais par paiement de prélèvement
Commission d'intervention	8 € par opération, avec un plafond de 80 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement **(HSBC Volassur)**[1]	24 € par an
Frais de tenue de compte	24 € par an

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

(1) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte – clôture de compte	gratuit
HSBC Easy, service de changement de domiciliation bancaire	gratuit
Transfert de compte dans une autre agence de HSBC France	gratuit
Liste des opérations automatiques et récurrentes	gratuit

Relevés de compte

Mensuel ou e-relevé[1]	gratuit
Bi-mensuel	par mois 3 €
Journalier	par mois 28 €

Tenue de compte

Frais de tenue de compte (actif / inactif)	par trim. 6 €

Services en agence

Frais d'envoi de chéquier (hors frais postaux)	2,75 €
Frais d'envoi de carte bancaire (hors frais postaux)	gratuit
Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque	gratuit
Retraits d'espèces avec chèque dans les agences HSBC France (450 € par semaine max.)	gratuit
Frais de recherche de documents	de 10 € à 25 €

Devis sur demande pour les recherches complexes ou importantes

Dossiers successoraux

Frais de dossier succession	0,60 % de l'actif min 150 € max. 750 €
Commission annuelle de gestion + récupération des frais (correspondance, port)	40 €

Frais de location de coffre-fort - Cotisation annuelle

Jusqu'à 20 dm³	110 €
De 21 à 100 dm³	190 €
De 101 à 300 dm³	350 €
Plus de 301 dm³	680 €
Hors-norme	nous consulter

Dépôt de garantie

Jusqu'à 100 dm³ inclus	300 €
Plus de 100 dm³	500 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur.

Banque à Distance

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile…)	gratuit

Frais d'utilisation des services de banque à distance, Internet et téléphone[1]

Services de banque en ligne sur www.hsbc.fr	gratuit
Services mobiles : application HSBC pour iPhone et Android	gratuit
Services par téléphone : HSBC Relations Clients au 0 810 2 4 6 8 10	gratuit



Nos conseillers HSBC Relations Clients sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 17h30.

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS : HSBC Alertes

(informations bancaires ou boursières envoyées par e-mail ou SMS)

Abonnement de 6 alertes	par mois 2,10 €
Abonnement de 25 alertes	par mois 5,10 €
Dépassement du forfait, dès la première alerte hors forfait	par SMS 0,40 € par e-mail 0,20 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement selon opérateur.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes


50 % de réduction pour la seconde carte identique ou de catégorie inférieure détenue sur un même compte.

Cotisation carte par an

Carte Visa Infinite	325 €
Carte Visa Premier	134 €
Carte Gold MasterCard	134 €
Carte Visa Classic	
- débit différé	45 €
- débit immédiat	42 €
Carte Visa Electron	33 €
Carte Plus	25 €

Opérations diverses

Réfection de carte	12,50 €
Réédition du code confidentiel	9 €
Opposition sur carte bancaire	gratuit

Opérations en zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :

- du Groupe HSBC[1]	gratuit
- d'une banque autre que HSBC :	
• Toutes cartes en convention et Cartes Visa Premier, Gold MasterCard, Visa Infinite	gratuit
• Cartes Electron, Visa Plus et Visa Classic hors convention	1€ / retrait à partir du 5ème retrait / mois
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard	par retrait 5 €
Paiements par carte	gratuit

Opérations hors zone euro

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :

- du Groupe HSBC[1][2]	gratuit
- d'une banque autre que HSBC	par retrait 3,05 € + 2,90 %[3]
- aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard	par retrait 5 € + 2,90 %[3]
Paiements par carte	2,90 %[3]

(1) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues par la banque locale dans certains pays. **(2)** Seules les cartes MasterCard sont acceptées dans les distributeurs du Groupe HSBC au Canada. **(3)** Du montant brut de la transaction.

Virements SEPA



Le compte est débité du montant d'un virement SEPA, permanent ou occasionnel, libellé en euros au profit d'un compte situé en France ou dans n'importe quel pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco). Seule option de frais possible : « Share ».

Emission d'un virement SEPA

Frais par virement occasionnel SEPA émis

- Initié sur Internet et Mobile[1] .... gratuit
- Initié en agence .... par virement 4 €

Frais par virement permanent SEPA émis

- Initié sur Internet et Mobile[1] .... gratuit
- Initié en agence .... par virement 1,10 €

Réception d'un virement SEPA

Frais par virement SEPA reçu

- Virement SEPA occasionnel ou permanent reçu .... gratuit

Virements non SEPA (internationaux)



Le compte est débité du montant d'un virement, permanent ou occasionnel, libellé soit en devises de l'Union Européenne, vers un Etat de l'Espace Economique Européen (option de frais « share » obligatoire), soit en toute autre devise vers tout autre pays (option de frais « ben », « our », « share »).

Emission d'un virement non SEPA

Frais par virement occasionnel non SEPA émis[2]

- Initié sur Internet et Mobile[1] .... 12,50 €
- Initié en agence .... 0,10 % de la transaction min 25 €

Réception d'un virement non SEPA

Frais par virement non SEPA reçu

- Virement non SEPA reçu .... 25 €

Autres frais sur virements non SEPA

Commission de change .... gratuit

Frais de correspondant(s) .... 20 €

Frais par virement occasionnel émis incomplet (informations nécessaires absentes ou erronées)... commission additionnelle 15 €



La mise en place d'un virement permanent SEPA ou non SEPA est gratuite.

Prélèvements / TIP

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ... gratuit

Opposition sur prélèvement SEPA .... gratuit

Frais par paiement de prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) .... gratuit

Chèques[3]

Commande et délivrance de chéquier .... gratuit

Frais d'émission d'un chèque de banque .... 11 €

Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur .... 12,50 €

(1) Hors coûts de communication et d'abonnement, selon l'opérateur. **(2)** Des frais supplémentaires peuvent être facturés par les correspondants français ou étrangers, rendus nécessaires par un service particulier ou à la suite d'une opération de change. Les virements initiés sur Internet et dépassant le plafond autorisé sont soumis à la tarification appliquée en agence. Le traitement de cette opération initiée en ligne n'est pas réalisé en temps réel, et vous êtes susceptible de recevoir un contre-appel sur votre numéro de téléphone préalablement communiqué à HSBC France pour finaliser l'opération. **(3)** Dates de valeurs remises chèques : J + 1 jour ouvré pour les chèques remis à J avant 12h. J+2 jours ouvrés si remise à J après 12 h.

Offres groupées de service

HSBC Hexagone



La Convention HSBC Hexagone propose un ensemble de services utiles pour faciliter votre quotidien.

Carte bancaire

Carte Visa Classic, Visa Premier, Gold MasterCard ou Visa Infinite

Exonération des frais de banque au quotidien

Frais de tenue de compte

Virements SEPA occasionnels et permanents

Retraits d'espèces illimités dans tous les distributeurs de billets en France et en zone euro

Réfection de la carte et réédition du code confidentiel

Frais d'envoi de chéquier et carte (hors frais postaux)

Frais d'opposition sur chèques

Facilité de caisse : jusqu'à 3 000 €/mois[1]



Débit en compte autorisé au maximum 15 jours, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

Franchise d'agios : jusqu'à 12 € / trim.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement : HSBC Volassur

Banque à distance

HSBC Alertes - 25 alertes/mois (SMS ou e-mail)

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services avec :

	Individuelle	Jointe
Carte Visa Classic	8,10 €	10,35 €
Carte Visa Premier / Gold MasterCard	14,45 €	20,55 €
Carte Visa Infinite	28,65 €	41,85 €



Des conditions spécifiques sont réservées aux étudiants jusqu'à leurs 28 ans ou jusqu'à la perte du statut étudiant avant leurs 28 ans : - 50 % sur la cotisation mensuelle avec la carte Visa Classic.

Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière

Carte bancaire

Carte Visa Electron

Exonération des frais de banque au quotidien

HSBC Alertes – 6 alertes / mois (sms ou e-mail)

L'accès à Ma Banque en Ligne limité aux seules opérations internes

Les frais de tenue de compte

Les virements SEPA ponctuels et permanents exécutés en agence

Les commissions d'intervention

L'émission de 2 chèques de banque par mois

Cotisation mensuelle .... gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Exemple : pour un découvert de 3 000 € par jour pendant 15 jours : coût total de 19,50 € (comprenant la commission du plus fort découvert calculée au taux de 0,05%) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7%, soit au 01/07/2015 un taux de 14,40%. TAEG : 16,94%, soit un TAEG pour une période unitaire d'un jour de 0,0428%.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (absence ou insuffisance de provision, coordonnées bancaires erronées, présentation d'un ordre de paiement irrégulier....)

Par opération (dans la limite de 80 € par mois) .... 8 €

Opérations particulières

Déclaration à la Banque de France

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire .... 30 €

Frais pour un chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire .... 20 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques .... 30 €

Frais par avis à tiers détenteur .... 100 €

Frais par saisie attribution .... 100 €

Frais par saisie conservatoire .... 100 €

Frais par opposition à tiers détenteur .... 100 €

Frais pour opposition administrative .... max. 100 €
dans la limite de 10 % du montant de l'opposition

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé .... 20 €

Incidents sur chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[1]

- Pour un chèque ≤ 50 € .... 30 €
- Pour un chèque > 50 € .... 50 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[2] .... 13 €

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision .... 16 €

Incidents sur cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque pour utilisation abusive .... 36 €

Incidents sur prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1] .... montant du prélèvement, max. 20 €

(1) Le montant est un forfait comprenant l'ensemble des facturations (frais d'information, commission d'intervention,...). **(2)** Frais non perçus si rejet.

Découverts et crédits

Facilités de caisse



Une facilité de caisse vous autorise un découvert sur 15 jours maximum, consécutifs ou non, par période de 30 jours.

Facilité de caisse[1] associée à une convention

Taux débiteur annuel révisable .... TB[2] + 7 à 9,50 %

Facilité de caisse[1] non associée à une convention

Frais de mise en place .... 15 €

Taux débiteur annuel révisable .... TB[2] + 7 à 9,50 %

Découverts

Le Taux Annuel Effectif Global est indiqué sur l'offre de contrat d'ouverture de crédit sous forme de découvert en compte ou précisé sur le relevé de compte

Découverts autorisés

Taux débiteur annuel révisable[3][4] .... TB[2] + 2,80 à 8 %

Frais de dossier .... par offre 25 €

Découverts non autorisés

Taux débiteur annuel révisable[3][4] .... TB[2] + 9,50 %

Autres frais sur facilité de caisse et découvert

Commission sur le plus fort découvert[3] .... par mois 0,05 %

Commission minimum forfaitaire d'utilisation (pour les découverts < 400 €, en moyenne journalière, entre deux arrêtés)[5] .... par mois 5 €
ou par trim. 10 €

Crédits à la consommation

Le Taux Annuel Effectif Global est indiqué sur l'offre de contrat de crédit
Les Taux débiteurs sont fixés en fonction des conditions de marché

Les prêts personnels[4][6] et prêts étudiants

Frais de dossier prêts personnels ≤ 75 000 € .... 1 %
min. 55 €
max. 120 €

Frais de dossier prêts personnels > 75 000 € .... 300 €

Frais de dossier prêts étudiants .... 43 €

Demande de modulation d'échéance .... 15 €

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier. **(2)** TB : taux de base HSBC : 7,40% au 01/07/2015. Le TB est déterminé par chaque banque, en fonction de la nature du crédit consenti et tient compte de différents taux du marché des capitaux. Ce taux sert de base pour calculer le taux conventionnel des crédits. **(3)** Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (Taux Annuel Effectif Global). **(4)** Le taux varie notamment en fonction du montant du prêt, de sa durée, des garanties dans la limite du taux d'usure. **(5)** Hors TAEG. **(6)** Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de prêt.

Crédits immobiliers

Le Taux Effectif Global est indiqué sur l'offre de prêt immobilier
Les Taux d'intérêt sont fixés en fonction des conditions de marché

Frais de dossier sur capital emprunté[1]	1 % min. 300 € max. 1 000 €
Majoration en cas de déblocage en plusieurs fois[1]	185 €

L'offre immobilière « Buying a home in France »[2]

Accompagnement du projet immobilier en France de notre clientèle anglophone et délivrance d'une offre de prêt immobilier traduite en anglais	1 % max. 2 000 €

Frais liés à la gestion des prêts immobiliers

Emission d'une offre modificative sous forme d'avenant	1 % du capital restant dû min. 500 € max. 1 000 €
Demande de décompte de remboursement anticipé	50 €
Demande de modulation d'échéance	25 €
Réédition d'un tableau d'amortissement	30 €
Attestation de mainlevée de garantie hypothécaire	15 €

Autres frais sur prêts

Prêts immobiliers et personnels

Lettre d'information sur impayé	80 €
Lettre d'information annuelle aux cautions	25 €

Cautions émises par la banque

Cautions fiscales, loyers…

Frais d'acte	de 45 € à 110 €
Avenant	45 €
Commission de risque annuelle (calculée en fonction du montant de la caution et perçue trimestriellement d'avance)	1,20 à 2 % min. 30 €

(1) Sauf pour les Prêts d'Epargne Logement. **(2)** Achetez votre propriété en France.

Epargne et placements financiers

Epargne bancaire

Les services

Frais de transfert d'un PEL ou d'un CEL vers un autre établissement .... 55 €

Les relevés Elysées Patrimoine

Document de synthèse des avoirs et des crédits détenus

Relevé Personnel ou Familial, frais par relevé :
- Mensuel .... 5 €
- Trimestriel .... 9 €
- Semestriel .... 13 €
- Annuel .... 22 €

Placements financiers

Ordre de Bourse

Les présents tarifs sont affichés hors Taxe sur les Acquisitions de Titres, au taux actuel de 0,2% du montant des transactions[1]

Sur les marchés Euronext (Paris, Amsterdam, Bruxelles)			% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone*	Forfait **Invest Expert**	Si vous passez des ordres généralement > à 3 000 €	0,21 %	15,90 €
	Forfait **Invest**	Si vous passez des ordres généralement < à 3 000 €	0,53 %	7,90 €
Agence			1,40 %	17,50 €

Sur les autres marchés[2] (Frais de brokers étrangers exclus)[3]		% du montant de l'ordre	Minimum
Internet ou téléphone*	Marchés actions sur New-York (NYSE & Nasdaq), Londres, Francfort (Xetra), Madrid	0,57 %	35 €
Agence ou téléphone*	Principales Bourses internationales	1,50 %	49 €

***** Via la cellule Titres du Centre de Relation Client.

Droits de garde



Les droits de garde du compte sont prélevés semestriellement et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Droits de garde pour les valeurs et OPC (Organisme de Placement Collectif) du Groupe HSBC France .... gratuit

Droits de garde pour les autres valeurs, selon le nombre d'ordres exécutés sur les Marchés Euronext sur le semestre considéré :

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Moins de 15 ordres: Commission proportionnelle par tranche	+ Commission fixe par ligne	Minimum	15 ordres et +
Jusqu'à 100 000 €	0,12 %	2,50 €[4]	15 €	gratuit
Au-delà de 100 000 €	0,08 %			

(1) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) au taux actuel de 0,2 % du montant des transactions est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1er décembre de l'année précédant celle d'imposition. Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un Mandat HSBC Actions France ou Actions Europe. **(2)** Hors éventuelle commission de change et taxes locales. **(3)** Frais de brokers pour les principales places : New York (NYSE & Nasdaq) 0,06% min. 26,4 USD, Londres 0,06% min. 18 GBP, Francfort 0,06% min. 18 EUR, Zurich 0,06% min. 42 CH, Madrid 0,06% min. 30 EUR. Autres places nous consulter. **(4)** Pour les valeurs ISIN cotées sur les marchés Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam). Pour les autres valeurs commission fixe de 5 euros par ligne.

Service de règlement différé (SRD)[1] en option

Tarif appliqué au prorata temporis (calcul au jour de portage) .... 0,022 %

Opération de prorogation .... 0,299 % min. 10 €

Accès illimité aux cotations temps réel sur les marchés Euronext .... gratuit

Opération sur titres (OST) .... 12,80 €

OST disponible en ligne .... gratuit

Autres opérations sur titres

Frais de gestion d'un PEA / PEA-PME (hors droits de garde) .... gratuit

Paiement des coupons :

- Valeurs Euronext .... gratuit
- Valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear .... gratuit
- Valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger .... 3 %

Souscription d'OPC[2] extérieur .... par opération 30 €

Les prix de souscription et de rachat des parts ou actions d'OPC tiennent compte des éventuels frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le client prend connaissance à la lecture du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui lui est fourni préalablement à la souscription.

Transfert de titres vers un autre établissement

- Dépôt France, Belgique, Pays-Bas, Portugal .... par ligne 5 € min. 40 €
- Dépôt étranger .... par ligne 50 €

Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement[3] .. 60 €

Opération sur titres non cotés dans le PEA / PEA-PME .... 150 €

Rémunération de HSBC France relative à la commercialisation des OPC de la gamme proposée dans le cadre de son activité de distributeur (rétrocession sur frais de gestion prélevés sur la base de l'actif net de l'OPC concerné). Les conventions de placement signées par HSBC France avec les sociétés de gestion des OPC présentés dans le cadre de son activité de distributeur prévoient le versement à la banque d'une commission proportionnelle à l'encours placé par la Banque dans l'OPC concerné. Conformément à l'article 314-76 du Réglement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, HSBC France tient à la disposition des investisseurs le détail des taux applicables par OPC.

Les relevés de portefeuille, frais par relevé

Relevé annuel .... gratuit

Relevé mensuel, trimestriel ou semestriel .... 10 €

Relevé ISF .... 25 €

Relevé à la demande .... 30 €

(1) Disponible uniquement pour les valeurs éligibles aux SRD et telles que publiées par Euronext Paris. Ces tarifs s'entendent en sus des frais de courtage habituels. **(2)** Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC France ou sur www.hsbc.fr. Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les OPC considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujetti). Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital. **(3)** En plus des frais par ligne.

Assurances et prévoyance

La protection des personnes

HSBC Capital Prévoyance[1]
Assurance décès toutes causes/ Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes .... nous consulter

HSBC Protection Avenir[2]
Assurance décès accidentel / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie accidentelle .... nous consulter


Devis et souscription en ligne possible.

La protection des biens

HSBC Volassur[3]
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement .... par an 24 €

HSBC Garantie Habitation[4]
Assurance habitation .... nous consulter


Devis et souscription en ligne possible.

(1) HSBC Capital Prévoyance est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** HSBC Protection Avenir est un contrat d'assurance individuel en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie consécutifs à un accident, souscrit par l'intermédiaire d'HSBC France auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions prévues par les conditions générales du contrat. **(3)** HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europ Limited. **(4)** Contrat d'assurance dommages souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'Allianz IARD et de Protexia, entreprises régies par le Code des Assurances.

Autres opérations internationales

Le change

Une commission de change, calculée par tranche, s'applique aux opérations nécessitant l'achat ou la vente de devises (hors virements non SEPA)

Commission de change (au comptant ou à terme)

Jusqu'à 75 000 €	0,05 %
De 75 001 € à 150 000 €	0,025 %
Au-delà de 150 000 €	0,0125 %
	min. 16,50 €

Le change manuel

Délivrance et rachat de billets de banque	par opération 5,40 €
Versement ou retrait sur un compte devises de même nature	1,50 %

Chèques[1]

Commission d'encaissement	0,12 % de la transaction min. 16 € max. 100 €
Commission de règlement	0,15 % de la transaction min. 35 €
Frais de port[2]	25 €
Frais de transmission	5 €
Chèque retourné impayé	31 €

Emission d'un chèque de banque en devises

- Commission de traitement	16 €
- Frais de transmission	18 €

Opérations dans le Groupe HSBC

Global View / Global Transfer



Global View / Global Transfer est un service exclusif de consultation de l'ensemble de vos comptes HSBC dans le monde[3] sur un seul et même écran ; il vous permet aussi d'effectuer des virements internationaux entre ces comptes.

Consultation (Internet et mobile)	gratuit
Emission / réception des virements	gratuit
Commission de change	gratuit

Dépannage espèces

Dépannage à l'étranger d'un client HSBC France[4]	15 €

Ouverture de compte à l'étranger

Accompagnement à l'ouverture d'un compte à l'étranger[3] au sein du Groupe HSBC et mise à disposition des moyens de paiement[5]	140 €

(1) Les chèques sur l'étranger peuvent être soumis à des frais supplémentaires (frais de correspondants, de change). **(2)** En cas de remise chèque en crédit après encaissement. Si le crédit est immédiat, exonération des frais de port. **(3)** Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, les contrats d'assurance vie souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, ces contrats d'assurance-vie doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseils habituels. **(4)** Sous réserve de l'obtention d'une autorisation préalable de HSBC France. Dépannage espèces jusqu'à un montant maximum de 2 000 USD ou sa contre-valeur en devise locale. **(5)** Sous réserve de l'acceptation par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales en vigueur.

Produits n’étant plus commercialisés

Conventions

Cotisation mensuelle

HSBC Patrimoine individuelle / jointe

Carte Visa Infinite	32 € / 44 €
Carte Visa Premier / GoldMasterCard	17,35 € / 24,30 €

HSBC Dynamique individuelle / jointe

Carte Visa Premier / GoldMasterCard	15,10 € / 21,15 €
Carte Visa Classic	8,40 € / 11,50 €
HSBC Avenir	3,80 €

HSBC Passeport

Souscription seule	18,50 €
Souscription en complément de HSBC Hexagone	13,85 €

Crédit à la consommation

Le crédit renouvelable « Libertel »

Taux débiteur annuel révisable .... TB+ 3,50 à 6,50 %
(hors assurance facultative)

Prévoyance

HSBC Assurance santé[1]	nous consulter

HSBC Famille Prévoyance[2]

Assurance décès accidentel / Perte Totale et Irréversible d’Autonomie accidentelle	26 €

HSBC Garantie des Accidents de la Vie (GAV)[2], selon formule :

- Individuelle	105 € ou 128 €
- Famille	190 € ou 236 €

Autres prestations

Elysées Rémunération (service d’épargne automatique)	par an 10 €
Frais de gestion annuels, Plan Elysées Bourse	15 €

(1) Contrat d’assurance collective soucrit par l’Association APRINSS auprès de Swisslife Prévoyance et Santé, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles. **(2)** Contrat d’assurance collective souscrit par l’intermédiaire de HSBC France, auprès d’AIG Europe Limited dans la limite des dispositions contractuelles.

Résoudre un litige

La qualité de nos services : à vous d'en juger

HSBC France est très attaché à la qualité de ses services, qui fonde sa réputation dans l'univers bancaire.

Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés.

C'est pourquoi, si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation des services que nous vous proposons, ayez le réflexe immédiat de consulter votre conseiller en agence. Celui-ci est a priori le mieux placé pour compléter votre information ou remédier rapidement à toute insatisfaction de votre part.

Si vous n'obtenez pas, dans les délais qui vous conviennent, une réponse satisfaisante, n'hésitez pas à prendre contact avec notre Direction Relations Clients, qui prendra en charge vos questions et vous apportera une réponse rapide, en étudiant avec votre agence la solution la mieux adaptée.

Direction Relations Clients

103, avenue des Champs-Elysées - 75419 Paris Cedex 08



(1)

www.hsbc.fr, rubrique « Contactez-nous » en choisissant « Réclamation » comme « Motif du contact ».

En dernier recours, vous pouvez vous adresser au médiateur de HSBC France, dont les coordonnées figurent sur votre relevé de compte.

Il interviendra pour favoriser la résolution du différend et trouver la solution la plus adéquate.

(1) Article L113-5 du Code de la consommation (le numéro de téléphone destiné à recueillir l'appel d'un consommateur en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu avec un professionnel ou le traitement d'une réclamation ne peut pas être surtaxé).

Comment souscrire ou en savoir plus ?

Contactez **votre conseiller personnel**
Appelez HSBC Relations Clients au **0 810 2 4 6 8 10***
* Coût variable selon opérateurs.
Connectez-vous sur **www.hsbc.fr**

Publié par HSBC France
04/2015

HSBC France
Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
103, avenue des Champs-Elysées - 75008 Paris
Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr)
sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances Vie (France)
Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances.